

Financement des organisations de l'économie sociale et solidaire, cas des coopératives : Une revue de la littérature

Financing of social and solidarity economy organizations case of the cooperative: A Literature review

Soraya INARITEN, (Doctorante)

*Laboratoire de recherche en management de la performance des organisations Publiques,
privées et de l'Economie Sociale, EMAPES
Ecole Nationale de commerce et de gestion d'Agadir
Université Ibn Zohr d'Agadir Maroc*

Khadija ANGADE, (Enseignante chercheuse)

*Laboratoire de recherche en management de la performance des organisations Publiques,
privées et de l'Economie Sociale, EMAPES
Ecole Nationale de commerce et de gestion d'Agadir
Université Ibn Zohr d'Agadir Maroc*

Adresse de correspondance :	L'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'Agadir, Rue Hachtouka Hay Salam, BP: 37/S - Agadir – Maroc, Université Ibn Zohr, Maroc (80 000) +212 5 28 22 57 48 / 39
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	INARITEN, S., & ANGADE, K. (2023). Financement des organisations de l'économie sociale et solidaire, cas des coopératives : Une revue de la littérature. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 4(3-1), 671-685. https://doi.org/10.5281/zenodo.8092655
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: May 25, 2023

Accepted: June 27, 2023

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 4, Issue 3-1 (2023)

Financement des organisations de l'économie sociale et solidaire, cas des coopératives : Une revue de la littérature

Résumé :

Dans un monde marqué par des crises économiques et financières répétées, par la volatilité croissante des marchés et par le pouvoir grandissant des dissolutions par arrêt des opérations ou par liquidation des organisations, le recours à l'économie sociale et solidaire est important. L'objectif de cet article est d'analyser le comportement financier des organisations appartenant à l'économie sociale et solidaire, en mettant l'accent sur les coopératives.

Pour mieux comprendre le sujet, on a réalisé une revue de la littérature sur les fondements théoriques de l'économie sociale et solidaire et des modes de financement des coopératives. Dans ce sens, nous cherchons à répondre à la problématique suivante : Quel mode de financement est adéquat au secteur de l'ESS, et spécifiquement le cas des coopératives ?

Afin de répondre à la problématique de recherche. Nous tenterons dans un premier temps de mettre en évidence les caractéristiques des coopératives dans l'économie des pays. Puis dans un deuxième temps les comportements financiers des coopératives vis-à-vis du choix du mode de financement. La présente recherche a synthétisé la littérature existante sur l'économie sociale et solidaire. Elle a comme résultats principaux : le classement des différents modes de financement accessibles aux coopératives, d'une part les modèles classiques les plus répandus et de l'autre part les nouveaux modèles de financement innovants.

Mots clés : L'économie sociale et solidaire, coopérative, structure financière, théorie du financement.

Classification JEL : A13, B55, P34

Type de papier : Recherche théorique

Abstract:

In a world marked by repeated economic and financial crises, by the increasing volatility of markets and by the growing power of dissolutions through cessation of operations or liquidation of organizations, the use of the social and solidarity economy is important. The objective of this article is to identify the financial behavior of social and solidarity economy organizations, particularly cooperatives. In order to better understand the subject, a review of the literature on the theoretical foundations of the social and solidarity economy and the modes of financing cooperatives were carried out. In this sense, we seek to answer the following question: Which mode of financing is adequate to the SSE sector, and specifically in the case of cooperatives?

In order to answer the research problem. We will first try to highlight the characteristics of cooperatives in the economy of the countries. Then, in a second step, we will look at the financial behaviors of cooperatives with regard to the choice of financing method. The present research has synthesized the existing literature on the social and solidarity economy. Its main results are: the classification of the different financing methods available to cooperatives, on the one hand the most widespread classic models and, on the other hand, the new innovative financing models.

Keywords: Social and solidarity economy, cooperative, financial structure, financing theory.

JEL Classification: A13, B55, P34

Paper type: Theoretical Research

Introduction

Dans un contexte de défis économiques, sociaux et environnementaux, l'économie sociale et solidaire occupe une position centrale et distincte par rapport au capitalisme et aux autres modèles. Elle joue un rôle essentiel dans la transformation du paysage manufacturier en adressant des enjeux tels que la réduction de la pauvreté, l'inclusion sociale, la création d'emplois et l'intégration des petits producteurs sur le marché. En tant que troisième pilier économique, elle opère à l'intersection des secteurs privé et public. L'économie sociale et solidaire regroupe de mutuelles, de fondations, d'associations et des structures non gouvernementales, en plus de son acteur principal, les coopératives, qui sont présentes dans tous les secteurs d'activité. Ses principes fondateurs sont le volontariat, la parité individuelle, l'entraide et l'union des adhérents et l'auto-gestion économique (Draperi, 2007). Elle tente de concilier initiative économique et légalité sociale. (Lacroix et Slitine, 2016 ; Cherradi et Elkharraz, 2018).

Cependant, si ces entités se distinguent des entreprises capitalistes en termes d'objectifs, elles sont similaires en termes de contraintes concurrentielles du marché. En effet, avec un objectif majeur, la préservation des principes coopératifs, les coopératives ont connu un ralentissement dans la mise en œuvre des fonctions managériales, pourtant essentielles à la performance financière et à la pérennité.

Notre article s'inscrit dans la catégorie de l'économie sociale et solidaire en mettant en évidence les financements possibles pour une coopérative ainsi que la place qu'elle entretient dans l'économie nationale d'un pays. La présente recherche s'inscrit dans d'une revue de la littérature en réponse notre problématique qui est : **Quel mode de financement est adapté au besoin du secteur de l'économie sociale et solidaire, et surtout le cas des coopératives ?** De cette dernière découlent les questions suivantes : Quels sont les apports théoriques traitant l'économie sociale et solidaire ? Et quels sont les modes de financement utilisés par les organisations coopératives ?

Afin de faire un état de lieux des coopératives et les modes de financement mis à leurs dispositions, nous allons d'abord nous intéresser aux caractéristiques des organisations de l'économie sociale et solidaire et plus spécifiquement les coopératives. Ensuite, nous identifierons les principales théories de financement utilisées par les organisations de l'économie sociale et solidaire.

1- Revue de littérature sur l'économie sociale et solidaire

1.1- L'économie sociale et solidaire :

Le principe fondateur de l'économie sociale et solidaire est la culture de la solidarité et du travail collectif, qui fait partie de la tradition et des pratiques d'une société (Chapelier). Le concept de "l'économie sociale et solidaire" est polysémique (Lévesque), sa définition et ses critères d'appartenance sont ouverts au débat et peuvent différer d'un pays à l'autre. Ainsi l'ESS peut être considérée comme une valeur ajoutée à l'économie politique, une critique de l'économie politique ou un substitut à l'économie politique (US Social Forum 2007). Elle peut également être considérée comme un complément aux acteurs traditionnels de l'économie. Il existe une tendance générale vers une vision plus globale de l'ESS, définie moins par le statut des entités (coopératives, associations, mutuelles, etc.) et davantage comme une méthode de production alternative. Le tableau présenté ci-dessous offre une vue d'ensemble rapide de ces concepts, comprenant leurs définitions, leurs origines et leurs principales caractéristiques.

Tableau 1. Aperçu des termes liés à l'ESS

Terme utilisé	Origine de sa création	Principales caractéristiques
économie sociale	France	• Un concept qui a émergé en France au XIXe siècle et qui a été réintroduit en 1970. • Les membres des coopératives, mutuelles et autres organisations. • Une reconnaissance juridique, politique et économique dans diverses régions du monde, notamment en Belgique, en France, au Québec, en Espagne, au Mali et au Sénégal.
économie solidaire	Amérique latine Québec France	• Mettre en évidence l'aspect de solidarité (en tant qu'alternative à l'économie "capitaliste"). • Mettre en contraste une économie sociale établie depuis longtemps avec de nouveaux mécanismes/organisations solidaires (plus participatifs, de taille plus réduite, localisés, etc).
économie sociale et solidaire	France/Québec International	• L'expression "économie sociale et solidaire" englobe à la fois les organisations d'économie sociale établies depuis longtemps et les nouvelles formes d'organisations et de mécanismes d'économie sociale.
Économie populaire	Amérique latine	• Une économie créée par la classe "populaire" (c'est-à-dire les plus vulnérables) et ses organisations de base pour faire face aux défis économiques et sociaux de subsistance. • Une attention particulière est accordée à la logique interne de l'autogestion économique par les travailleurs (appelée "facteur C" pour Coopération). • Une dimension politique forte conçue comme une alternative à l'économie (néo-)libérale.
Organisations à but non lucratif	États-Unis d'Amérique	• Organisations qui opèrent en dehors des secteurs privé et public, et qui ont une finalité lucrative. • Ne comprends pas les organisations qui pratiquent la redistribution des bénéfices (comme la grande majorité des coopératives)

Mouvement coopératif	Royaume-Uni Allemagne Régions diverses	• Originaire du mouvement ouvrier au Royaume-Uni et des mouvements paysans en Allemagne. • Entreprises constituées de membres qui bénéficient de services fournis par ces entreprises. • Des critères stricts en termes de statut juridique, de propriété et de contrôle sont appliqués
Troisième secteur	Pays/régions divers	- Le concept de "troisième secteur" est utilisé pour distinguer les économies sociales du secteur public et privé (Defourny et Nyssems, 2017).

Source : adapté de OIT/CIF, 2011

Cette analyse révèle que chacun de ces concepts à ses propres origines historiques et géographiques, ainsi qu'un cadre théorique. Ils font référence à des configurations économiques et sociales spécifiques fondées sur des objectifs globaux (qui peuvent être politiques dans certains cas). Dans de nombreux pays, les efforts qui pourraient être considérés comme faisant partie de l'OESS ne sont pas toujours définis comme tels. En outre, les OESS ne relèvent pas tous de la même catégorie. Certaines organisations qui s'occupent de personnes infectées par le virus du VIH/SIDA, par exemple, ne se sentiraient pas à l'aise dans le même cercle que les coopératives agricoles. Par conséquent, Le tableau mentionné ci-dessus ne reflète que partiellement la réalité de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Afrique et en Asie, malgré sa large présence dans ces régions sous des formes et des modalités diverses. Par conséquent, les idées générales telles que l'ESS sont rarement utilisés en Afrique et en Asie, à quelques exceptions près qui ont été influencées par des initiatives ou des projets internationaux, tels que le Réseau International de Promotion de l'ESS.

1.2- Principaux acteurs de l'économie Sociale et Solidaire

L'auteur Jean-Louis Laville explore deux scénarios pour l'économie sociale et solidaire (ESS) dans cet article intitulé " L'avènement de l'économie sociale et solidaire : aménagement à la marge ou reconfiguration de l'économie sociale" publié dans RECMA en 2022. Le premier scénario met l'accent sur la continuité de l'économie sociale, avec une contribution marginale de l'économie solidaire. Dans ce scénario, l'importance est accordée aux statuts juridiques spécifiques (coopératives, mutuelles, associations) et à la propriété, tandis que l'organisation et les résultats sont prioritaires par rapport aux cadres institutionnels. Le deuxième scénario se concentre sur le renouvellement de l'ESS, favorisé par l'économie solidaire. Il met en avant l'égalité juridique des membres, la participation délibérative et l'implication des acteurs dans la résolution des problèmes. Ce scénario encourage également la structuration de coalitions et la remise en question de la conception dominante de l'économie, visant une socio-économie territorialisée en phase avec les transitions nécessaires, soulignant la possibilité d'une convergence entre les héritages de l'économie sociale et les émergences de l'économie solidaire pour une ESS transformative.

Ainsi l'ESS a tendance à rassembler les multiples principes que nous pouvons résumer comme suit. Tout d'abord, l'ESS insiste sur le fait que ses organisations sont composées d'individus et non de capitaux. Le projet social de l'entreprise est principalement axé sur la génération de profits et de capitaux (José Luis Coraggio). Le principe de "Principauté des personnes et des objets sociaux sur le capital" vient avant le principe d'"Utilité collective ou sociale." L'organisation est au service d'un projet collectif, qui peut être un groupe social comme les mutuelles et les banques coopératives, un groupe de travail comme les coopératives de production. Suivent les principes de "non-lucrativité individuelle" et de "répartition équitable des bénéfices". Les excédents financiers ne sont pas interdits, mais ils doivent être réinvestis dans les projets et la pérennité de la structure.

Ce réveil récent des mouvements coopératifs et des grandes mutuelles exprime leur volonté d'assumer pleinement leur responsabilité sociale interne et externe (RSE, ou Responsabilité Sociale des Entreprises dans le jargon moderne...) et, par conséquent, de revenir à leurs valeurs fondatrices, à savoir le principe de l'engagement coopératif au service de la collectivité.

En conséquence, l'un des mérites de cette "nouvelle économie sociale" est sans doute d'avoir réveillé les consciences dans le monde des économies sociales établies en définissant des valeurs et des principes tels que la solidarité, la liberté d'entreprendre, la démocratie interne, la responsabilité sociale interne et externe des "entreprises sociales", les principes éducatifs, l'autonomie et la responsabilité des individus (adhérents, coopérateurs), etc.

- **Les acteurs de l'économie sociale et solidaire :**

Associations : Elles visent à couvrir des risques (santé, assurance), et ce sont des groupes de personnes qui mettent en commun leurs ressources (dons) pour développer des activités caritatives et de bienfaisance dans leur propre intérêt ou celui de leur famille. On distinguera les mutuelles d'assurance maladie et les mutuelles d'assurance santé (Bulletin officiel de 1963).

Coopératives : Ce sont des entreprises gérées collectivement par des groupes de personnes ayant des objectifs économiques, sociaux ou éducatifs communs, sur la base de l'égalité de leurs droits et obligations (Favreau, 2010), du principe de gestion démocratique et du principe de double appartenance (les membres des coopératives ont à la fois le droit de s'associer et le droit d'utiliser).

Mutuelles : Elles ont pour but la couverture des risques (santé, assurance), et ce sont des groupes de personnes qui mettent en commun les contributions (ressources) de leurs membres pour développer des activités de bienfaisance et de charité dans leur intérêt ou celui de leur famille. On distinguera les mutuelles de santé et les mutuelles d'assurance maladie (Bulletin officiel de 1963).

Fondations : « C'est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes (physiques ou morales) décident d'affecter irrévocablement des biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif à utilité publique. » (CESE, 2016)

Entreprises solidaires d'utilité sociale : Il s'agit d'entreprises commerciales poursuivant un objectif social et décidant de s'appliquer les principes de l'économie sociale et durable (ESS, utilité et principes de gestion spécifiques). La loi permet également aux entreprises commerciales qui répondent aux critères de l'ESS d'obtenir l'appellation "entreprise solidaire d'utilité sociale" (ESUS) et de bénéficier d'avantages fiscaux.

Il existe aussi des formes plus modernes des acteurs de l'ESS, telles que **les entreprises solidaires** qui ne font pas techniquement partie de l'économie sociale, mais leurs activités commerciales et concurrentielles ont un objectif social. **Les Entreprises adaptées et ESAT** qui ont pour objectif d'intégrer durablement les travailleurs handicapés dans le monde du travail. Et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) qui permettent l'insertion sociale et professionnelle de personnes exclues du marché du travail dans des secteurs d'activité très diversifiés

1.3- Les apports théoriques de financement :

Les mêmes principes qui s'appliquent aux théories financières des entreprises peuvent également être utilisés pour les coopératives. Par exemple, la théorie des contrats permet de modéliser la sélection des règles de prise de décision collective au sein d'une coopérative en tenant compte des connaissances asymétriques, de la rationalité limitée et des faibles coûts de négociation. Ainsi, la coopérative peut être considérée comme une obligation contractuelle (Zusman).

Les théories de financement les plus largement utilisées, basées sur les travaux de Modigliani et Miller, affirment que dans un marché financier parfait et en l'absence de fiscalité, la structure financière n'a aucun impact sur la valeur de l'entreprise (Modigliani et Miller). La structure financière d'une entreprise est simplement le résultat des décisions de financement individuelles prises par ses dirigeants au sein d'une structure hiérarchique (Myers).

Plusieurs approches sont prises en compte lors de l'analyse de la structure financière, mais aucune d'entre elles ne parvient à expliquer pleinement la stratégie financière largement acceptée et utilisée. Ces approches peuvent être regroupées en quatre catégories : la théorie de l'ordre hiérarchique (Pecking Order Theory), la théorie du compromis (Compromise Theory), la théorie de l'agence (Agency Theory), la théorie des flux de trésorerie disponibles (Theory of Available Cash Flows) et la théorie du financement hiérarchique (Theory of Hierarchical

Financing). L'objectif de trouver la meilleure structure financière est de privilégier les méthodes de financement les moins coûteuses (Molay).

La théorie du compromis ou de l'arbitrage soutient que la structure financière idéale d'une entreprise est obtenue en équilibrant les coûts de la dette, également appelés coûts d'échec, et le bénéfice final (Harris et Raviy). La théorie de l'agence de Jensen et Meckling repose sur le conflit d'intérêts entre les dirigeants de l'entreprise et les autres parties prenantes, ce qui engendre des coûts d'agence divisés en coûts de surveillance, d'engagement et d'opportunité (Jensen et Meckling).

D'autre part, selon la théorie de l'ordre hiérarchique de Myers et Majluf, l'autofinancement est préféré au financement externe, et l'utilisation de la dette est préférée aux ressources externes lorsque cela est nécessaire (Myers et Majluf). Ces théories fournissent des outils essentiels pour analyser la structure du capital des entreprises et peuvent également être utiles dans le cas des coopératives qui ont recours à différentes options de financement disponibles pour les entreprises.

1.4- Cadre théorique et Particularités des coopératives :

Les coopératives sont un mode d'organisation qui trouve ses origines dans la révolution industrielle, caractérisée par la paupérisation et la recherche d'un équilibre des richesses au sein d'une société socialement instable. Elles sont influencées par le mouvement associatif du XIXe siècle (Ferraton, 2007 ; Sasset, 2016). Ces entreprises, qualifiées de "a-capitalistes", tirent leur inspiration, leurs principes et leurs valeurs de l'expérience fondatrice de la "Société coopérative des équitables pionniers de Rochdale" (Sasset, 2014 ; cité par Sasset, 2016).

Selon l'Alliance Internationale des Coopératives (ACI), une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et leurs besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement (Déclaration sur l'identité coopérative, Alliance Internationale des Coopératives, 1995). Étant donné que les membres des coopératives sont à la fois des consommateurs et des propriétaires d'entreprise, ils se distinguent des autres sociétés et organisations en utilisant le terme "membres" plutôt que "actionnaires" (Sauvage). Les membres reçoivent des ristournes proportionnelles aux transactions qu'ils effectuent avec la coopérative, plutôt que des dividendes proportionnels à leur investissement (Dumais). De nombreux facteurs influencent les décisions prises par les coopératives concernant le financement de leurs activités et la gestion de leur capital (Harris et al., 1991). Selon les recherches de Sykuta et Cook, les raisons de créer une coopérative sont similaires à celles décrites par Sapiro et Nourse dans la première moitié du XXIe siècle.

Les coopératives permettent de coordonner les activités génératrices d'emplois, de les renforcer, de mettre en commun les ressources et de favoriser l'énergie locale en institutionnalisant des activités économiques qui étaient auparavant dispersées, obscures et souvent isolées (Cherradi et al., 2018 ; Gillot, 2017).

1.5- L'économie sociale et solidaire et les politiques publiques :

L'économie sociale et solidaire (ESS) et les politiques publiques entretiennent une relation étroite, car les politiques publiques jouent un rôle essentiel dans le développement et la promotion de l'ESS. L'ESS regroupe un ensemble d'organisations économiques qui poursuivent des finalités sociales, solidaires et environnementales, plutôt que des objectifs strictement lucratifs. Les politiques publiques ont pour objectif de soutenir et de favoriser le développement de l'ESS en reconnaissant son importance économique, sociale et environnementale. Ces politiques se traduisent par des mesures législatives, des programmes d'appui financier, des incitations fiscales, des formations spécifiques, des dispositifs de reconnaissance et de labellisation, ainsi que par la promotion de la coopération et de la collaboration entre les acteurs

de l'ESS. Les politiques publiques visent également à créer un environnement favorable à l'ESS en encourageant la participation citoyenne, l'entrepreneuriat social, la création d'emplois durables, l'inclusion sociale, l'égalité des genres, la préservation de l'environnement et le développement local. De plus, les politiques publiques peuvent favoriser la coopération entre les acteurs de l'ESS et les acteurs du secteur public et privé, afin de renforcer les synergies et les complémentarités entre ces différents acteurs. Les politiques publiques peuvent également jouer un rôle important dans la reconnaissance et la promotion des valeurs et des principes de l'ESS, tels que la démocratie participative, la gouvernance collective, la solidarité, l'équité, la durabilité et la responsabilité sociale. En résumé, les politiques publiques sont essentielles pour soutenir et promouvoir l'économie sociale et solidaire, en reconnaissant son rôle dans la construction d'une économie plus inclusive, durable et socialement juste.

2-Les modes de financement utilisés par les coopératives

La viabilité de la coopérative sera déterminée par les contributions financières de ses membres ou par un financement externe (Stockbridge et al., 2003). Lorsqu'il s'agit de financer des coopératives, les options sont nombreuses et varient (Lacroix et Slitine, 2016). Dans ce qui suit, nous allons présenter les modes de financement les plus courants chez les coopératives.

2.1- Choix du mode de financement traditionnel :

2.1.1- L'autofinancement :

L'autofinancement est l'un des mécanismes traditionnels utilisés par les coopératives pour la capitalisation. Cependant, ce mode de financement peut présenter des difficultés pour les projets de grande envergure, car les coopératives peuvent manquer de fonds nécessaires pour verser des ristournes annuelles. Les membres contribuent financièrement à leur coopérative par le biais de cotisations sociales, qui varient d'une coopérative à l'autre (Noli, 1987 ; ACI, 2007). Selon la Déclaration sur l'identité internationale des coopératives de 2007 de l'ACI, le principe d'autonomie et d'indépendance s'étend également à la limitation des financements externes et à la conclusion d'accords avec d'autres institutions, y compris les agences gouvernementales, afin de préserver l'indépendance des coopératives (Prakash, 2003)

2.1.2- Les subventions :

Dans plusieurs pays, les subventions gouvernementales ont permis au secteur coopératif d'optimiser la distribution des ressources et d'obtenir des résultats rentables. Cependant, il est important de noter que les subventions ne sont pas une condition essentielle à la réussite des coopératives (Evans et Meade, 2005). Au Maroc, une étude menée par M. Abdeljabbar Bouroua en 2016 sur un échantillon de 16 coopératives certifiées dans le domaine des huiles d'argan et d'olives a révélé que les subventions sont le premier mode de financement accessible aux coopératives. Cependant, l'accès au financement par avance est un privilège réservé à certaines coopératives, car toutes ne peuvent pas y avoir accès.

Une étude réalisée par Bénédicte Fonteneau et Ignace Pollet en 2019 sur neuf pays, dont l'Argentine, la Belgique, la France, le Maroc, le Sénégal, la Suisse, les Pays-Bas, les Philippines et la République de Corée, a montré que le recours aux subventions publiques était autrefois une stratégie courante pour les coopératives afin de renforcer leurs revenus et leurs activités. Cependant, les études de cas révèlent que le recours aux subventions devient de plus en plus l'exception plutôt que la règle, en raison de circonstances temporaires, du caractère pilote de l'activité ou de situations de crise. Lorsque l'économie sociale et solidaire (ESS) reçoit des subventions des pouvoirs publics, c'est souvent parce qu'elle offre des opportunités efficaces pour la mise en œuvre des politiques publiques.

2.1.3- Recours à l'emprunt bancaire :

La disponibilité du crédit pour les coopératives est restreinte en raison de divers obstacles tels que les coûts de transaction, les faiblesses institutionnelles et les mécanismes d'exécution des contrats ainsi que les droits de propriété insuffisants, qui sont des éléments essentiels dans une économie de marché libre (Smith et Stockbridge). En raison des intérêts divergents entre leurs membres, les coopératives sont souvent perçues comme étant confrontées à des problèmes de gouvernance, ce qui entraîne une sous-capitalisation de l'entreprise et une augmentation des risques financiers (Doyon, 2002). Il convient de noter que les coopératives présentent certains risques, notamment une dépendance excessive aux prêts qui peut déstabiliser la coopérative et déséquilibrer les pouvoirs de décision et de contrôle au détriment des membres (Audroing).

Au Maroc, une étude réalisée par Sakina El Ouafy en 2014 sur un échantillon opportun de 40 coopératives s'est penchée sur leurs structures financières. Les résultats ont révélé que plus de 50% des coopératives préféreraient le financement par endettement. Parmi les 13 coopératives de l'échantillon qui recouraient à l'endettement, seules deux ont réussi à générer un effet de levier positif grâce à un taux d'intérêt de 9%, améliorant ainsi leur rentabilité financière. Une analyse approfondie des états financiers et des indicateurs de l'étude a révélé que plus les coopératives étaient économiquement performantes, plus elles optaient pour le financement par emprunt bancaire.

Selon une étude menée par Bénédicte Fonteneau et Ignace Pollet en 2019 dans neuf pays, dont l'Argentine, la Belgique, la France, le Maroc, le Sénégal, la Suisse, les Pays-Bas, les Philippines et la République de Corée, les expériences en matière de soutien des institutions bancaires aux coopératives de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont variées. Certaines coopératives ont réussi à obtenir des prêts auprès de plusieurs banques ou institutions coopératives, tandis que d'autres ont été confrontées à des refus.

2.2- Choix du mode de financement innovant :

2.2.1- Crowdfunding :

Le crowdfunding est un type de financement participatif utilisé pour soutenir un projet, une idée ou une entreprise afin de l'aider à se développer. Selon les auteurs Lambert et Schwienbacher (2010), il s'agit d'un appel ouvert au financement, sous forme de don, de récompense ou de vote en échange d'une contribution au développement de l'initiative pour des projets spécifiques. Selon Burton et al. (2015), le crowdfunding fait appel à la foule pour lever des fonds par le biais de plateformes en ligne. Selon Lermeister (2012), le crowdfunding est un phénomène du web 2.0 (Tim O'Reilly). Les coopératives doivent utiliser une approche de "financement mixte" Mertens (2010), pour atteindre leurs objectifs sociaux, rester financièrement viables et garder le cap, selon okten et Weisbrod (2000), Fedele et Miniaci (2010) et Moore et Nichools (2012), le crowdfunding est une alternative au financement traditionnel. Celle-ci va fournir diverses motivations aux coopératives. Effectivement, celles-ci vont pouvoir lever des fonds d'une manière différente (Schwienbacher et Larralde (2010)), sans limites de montant et dans une période assez courte (Lehner (2014)). Lehner (2013) et Stemler (2013) ajoutent que l'appel à l'épargne citoyenne permet d'obtenir des fonds en réduisant la dépendance vis-à-vis des investissements traditionnels qui sont plus coûteux, et ce, pour un montant moins élevé (Armendariz et Morduch (2010), Belflamme et al. (2010)).

L'étude effectuée par Mathilde ROUXHET, Virginie XHAUFLAIR en 2017 sur un échantillon de 2 plateformes de crowdfunding et 4 coopératives en Belgique, aborde les motivations des coopératives lorsqu'elles font appel au financement participatif. Il s'est avéré que ces dernières réalisent ce type de financement lors de phases différentes de leurs cycles de vie.

2.2.2- privateequity/ capital-investissement :

Le privateequity, souvent connu sous le nom de capital-investissement, est traditionnellement défini comme "un investissement à long terme par des investisseurs professionnels dans les fonds de nouvelles sociétés non cotées en bourse en échange d'une plus-value alpha accompagnée d'un rendement en dividendes" (Wright, 2002). Le privateequity nécessite une stratégie d'investissement à long terme, avec une durée comprise entre 5 et 7 ans. Contrairement à d'autres professions financières, les investisseurs en privateequity ne se contentent pas de réaliser une acquisition et de réinvestir une partie des fonds. Généralement, ces investisseurs apportent leurs compétences, leur réseau et leur expertise aux entités qu'ils financent (Bavière, 2012). Par la suite, le privateequity est considéré comme un outil permettant d'accompagner les entreprises dans leur croissance. La seule façon pour les investisseurs de créer de la valeur et d'atteindre leurs objectifs financiers est de s'assurer que l'entreprise financée se développe et gagne des parts de marché (Bavière, 2012). Selon une étude menée par Céline MARQUET et Virginie XHAUFLAIR en 2019 sur un échantillon de 19 coopératives, 4 fonds d'investissement et quelques acteurs intermédiaires de la SOWECSOM en Belgique, démontre que le financement en capital des coopératives est controversé en raison du conflit potentiel entre les intérêts des actionnaires et les objectifs des coopératives selon Brown (2006). Bien que cette conclusion ait été confirmée par un certain nombre d'acteurs internationaux dont les structures juridiques coopératives reflètent les principes de l'ACI, de nombreux changements d'attitude ont été observés en Belgique, en raison de la flexibilité juridique associée à ce modèle d'entreprise.

2.2.3- la monnaie complémentaire :

Meyer et Hudon (2018) fournissent une définition claire des monnaies complémentaires en les décrivant comme des "systèmes monétaires qui viennent en complément des monnaies officielles nationales ou transnationales" (Lietaer, 2001). Leur étude examine ces monnaies du point de vue d'un large éventail d'acteurs, telles que les citoyens, les associations, les entreprises et les gouvernements locaux. Seyfang et Longhurst (2013) (cités par Meyer et Hudon, 2018) ont recensé environ 3000 projets de monnaies communautaires à travers le monde, lancés par des groupes de citoyens et des organisations à but non lucratif. Dans cette section, nous nous concentrerons sur une monnaie complémentaire spécifiquement axée sur la promotion du commerce et du développement local (Vallet, 2016).

Selon une étude réalisée par Bénédicte Fonteneau et Ignace Pollet en 2019 dans neuf pays (Argentine, Belgique, France, Maroc, Sénégal, Suisse, Pays-Bas, Philippines et République de Corée), quatre études de cas portant sur des mécanismes de financement solidaire innovants ont connu un certain succès, notamment le cas de la monnaie complémentaire WIR. L'idée originale, inspirée par les théoriciens du libéralisme économique, en particulier Silvio Gessel, était de créer une monnaie complémentaire moins vulnérable aux effets potentiellement dévastateurs d'un système monétaire instable, comprenant la monnaie nationale et la banque centrale.

2.2.4- titre participatif :

Les titres participatifs (TP), comme de nombreux autres outils de collecte de fonds appartenant à l'ESS, ont été introduits pour la première fois dans les années 1980 - plus précisément en 1983. À la même époque, le premier fonds d'investissement dédié à la fourniture de fonds à l'ESS (Institut de Développement de l'Économie Sociale) a été créé (IDES). Ce fonds est l'une des institutions les plus importantes pour l'investissement en capital privé dans les entreprises sociales ou l'économie sociale. C'est un produit financier uniquement dédié aux coopératives qui leur permet de renforcer leur capital propre sans perturber pour l'instant l'équilibre des

pouvoirs, car ces titres ne donnent pas de droit de vote. De nos jours, le titre de participation fait partie des outils financiers pour le privateequity des sociétés de l'ESS. D'après une étude menée par Pierre Valentin et Jean-Michel Lecuyer sur les outils et dispositifs de financement des organisations de l'économie sociale et solidaire, il s'est avéré que dans le contexte du développement potentiel des fonds d'investissement pour les entreprises sociales et l'ESS (Fonds européen pour l'entrepreneuriat social - EUSEF - défini par la réglementation européenne, fonds d'investissement pour le "social business", fondations, impact investing, etc.), l'expérience de cette mise en œuvre d'instruments financiers spécifiques montre qu'il n'y a pas de conflit entre le concept de profit limité pour les membres et l'action. Et que, à condition que leur plafond soit fixé bien au-dessus de la rémunération des parts sociales des coopératives, les fonds investissant dans la TP peuvent obtenir des rendements raisonnables, loin des promesses du "privateequity" traditionnel, mais cohérents avec la mission d'utilité non financière à laquelle ces fonds sont attachés, et acceptables par un grand nombre d'investisseurs.

2.2.5- Les social impact bond (SIB) ou obligations à impact social dans le cadre du l'investissement social :

Le Social Impact Bond (SIB), créé au Royaume-Uni en 2007 dans le cadre d'une initiative gouvernementale axée sur l'emploi sous la direction de Gordon Brown, est défini par Gustavsson-Wright et al. (2015, p. 2) comme un mécanisme qui mobilise des capitaux privés pour soutenir des services sociaux et encourage l'obtention de résultats en liant le remboursement au succès. Selon une estimation du Brookings Institute en 2015, il y avait 49 SIB principalement au Royaume-Uni et aux États-Unis (Gustavsson-Wright et al., 2015). L'une des caractéristiques les plus importantes d'un SIB est la répartition des responsabilités entre les différentes parties prenantes.

Une étude menée par Bénédicte Fonteneau et Ignace Pollet en 2019 aux Pays-Bas a examiné le cas des projets de Buzinezzclub, qui finance son fonctionnement grâce à des obligations à impact social (SIB). Cette étude a révélé que les bailleurs de fonds adhèrent à ces projets pour trois raisons principales : réaliser des économies sur les services sociaux, réduire les risques en cas d'échec du service et bénéficier d'avantages sociétaux en cas de succès (Gustavsson-Wright et al., p. 24).

Conclusion :

Dans un environnement difficile marqué par une concurrence accrue, la question est de savoir si une économie sociale et solidaire peut survivre et relever le défi de l'évolution de son caractère économique sans mettre en péril les principes et les valeurs qui la sous-tendent. En publiant cette revue de littérature, nous espérons attirer l'attention sur la sphère de l'économie sociale et solidaire en examinant les contributions théoriques et la spécificité des coopératives, y compris les options de financement dont elles disposent.

L'objectif de cette recherche vise à aborder consiste à approcher la sphère de l'économie sociale et solidaire et les caractéristiques des coopératives, puis leurs apports théoriques. En matière de choix des modes de financement, traditionnelles et innovants les traitants et leurs apports financiers. En effet, moyennant les études recensées, il sait avérer l'existence d'une pluralité de mode de financement, comme nous pouvons le constater, ce n'est pas le nombre de possibilités de financement qui manque, mais plutôt une adaptation de l'offre de financement aux besoins (Lacroix et Slitine, 2016). Et enfin la place de l'économie sociale et solidaire dans l'économie et sa professionnalisée comme secteur majeur dans le champ économique du pays.

Pour ce faire, une revue de la littérature a été réalisée. Les résultats montrent que, bien que la théorisation des nouveaux modèles de financement des coopératives soit relativement nouvelle,

il existe peu d'articles dans la littérature sur le sujet. Il a été possible de caractériser la manière dont les organisations de l'économie sociale et solidaire et leurs contributions financières sont étudiées dans la littérature, ainsi que d'identifier les variables les plus couramment utilisées, en utilisant les articles liés à l'étude.

De plus, un grand nombre d'auteurs soulignent que l'analyse ne doit pas se limiter aux aspects financiers des coopératives, mais doit plutôt intégrer leurs caractéristiques uniques de leur structure financière, ainsi que celles de l'économie du pays, incitant les études sur la capitalisation et la structure financière, et le financement des coopératives à utiliser des méthodes d'analyse multicritères. Cependant, un examen des méthodes et des outils utilisés dans la littérature révèle que peu d'études ont abordé cette question et qu'il existe encore de nombreux domaines inexplorés dans ce domaine. D'autres pistes de recherches demeurent encore inexploitées, notamment sur les tableaux de bord des coopératives, et le lien avec leur capitalisation.

Références :

- (1). GUERRAOU. S et ELAMILI.O (2019) «l'apport du contrôle de gestion sociale dans l'amélioration de la performance sociale des coopératives : revue de littérature », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Volume 4 : numéro 2» pp : 302 – 319.
- (2). El Ouafy, S. et Ed-Dafali, S. (2014). « Financement des coopératives agricoles marocaines, structure et performance » In European Scientific Journal, P 367-382. - Mantzavinos, C. (2008). « Individus, institutions et marchés » à « Presses Universitaires de France »
- (3). Bouroua, A. et Hamimaz, R. (2015). «FINANCEMENT ET SPECIFICITE DES REGLES DES COOPERATIVES AGRICOLES MAROCAINES» à Revue Marocaine des Coopératives « REMACOOOP 1 », ISSN: 2489-2068
- (4). Piot-Lepetit, A.O. Oloua, L-A. Saïsse (2019). «Gestion de la performance et du risque dans les coopératives agricoles selon une approche Business Analytics : analyse bibliométrique et revue systématique de la littérature » 13. Journées de recherches en sciences sociales (JRSS 2019, Bordeaux, France. [hal-02437651](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02437651)
- (5). Musson,A, Rousselière,D. (2020). «Identifying the impact of crisis on cooperative capital constraint. A short note on French craftsmen cooperatives», Finance Research Letters,Volume 35,101290,ISSN 1544-6123
- (6). Ismail,J, Wei Xianhua,W,(2013) «Investigation and Analysis on Current Situation of Rural Cooperative Finance in Xinjiang»,sciversesciencedirect ,Procedia Computer Science 17 (2013) 1266 – 1275
- (7). JOUIET.I (2020) « L'entreprenariat coopératif au Maroc : Une locomotive de développement socioéconomique » Revue Internationale des Sciences de Gestion «Volume4 : Numéro1 » pp : 960-973.
- (8). Santamaría,L,Barge-Gil,A,Modrego,A (2007) «Investigation and Analysis on Current Situation of Rural Cooperative Finance in Xinjiang», Research Policy 39 (2010) 549–563
- (9). FLAN. G E (2021) «Les pratiques de contrôle de gestion des coopératives ivoiriennes : une recherche empirique dans la ville de DALOA», Revue Internationale des Sciences de Gestion «Volume 4 : Numéro 4» pp : 418 – 438
- (10). Glémain,P,Billaudeau ,V,(2018) « Finances solidaires et gestion des biens communs : l'expérimentation du fonds de dotation Angers mécénat », Marché et organisations 2018/1 (n° 31), p. 125-150

- (11). Darbus, F (2015) LOIN DE LA SUBVERSION ET DE LA TRANSFORMATION SOCIALE : LES PRATIQUES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ,Presses de Sciences Po | « Agora débats/jeunesses » 2015/1 N° 69 | pages 7 à 22 ISSN 1268-5666 ISBN 9782724633894
- (12). Cuénoud,T,(2017) « Hybrider finance solidaire et finance participative : l'exemple de la Nouvelle-Aquitaine », Entreprendre & Innover 2017/4 (n° 35), p. 40-50. DOI 10.3917/entin.035.0040
- (13). Glémain,P, Bioteau, ,E, Artis,A,(2010). «FINANCES SOLIDAIRES ET TERRITOIRES : ANALYSES EN BRETAGNE ET PAYS-DE-LA-LOIRE » Armand Colin Revue d'Économie Régionale & Urbaine 2010/2 mai | pages 213 à 233 ISSN 0180-7307
- (14). Demoustier,D,(2010) « ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET RÉGULATION TERRITORIALE Étude sur quatre zones d'emploi en Rhône-Alpes» Lavoisier | Géographie, économie, société 2010/1 Vol. 12 | pages 89 à 109 ISSN 1295-926x
- (15). Kouosseu,J,MafotsingFokwa,P,(2011) «FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE FEMININE ET AUTONOMISATION DES FEMMES DE L'OUEST CAMEROUN A PARTIR DES ANNEES 1990 JUSQU'EN 2011» revue de littérature », REMSES, « Volume 5 : numéro 2» ISSN 2489-2068.
- (16). ROUXHET,M , XHAUFLAIR,V, (2016) «Le crowdfunding comme outil de financement des coopératives : Analyse des motivations des coopératives» Ecole de gestion de l'université de liège
- (17). MARQUET,C, XHAUFLAIR,V, (2016) «FINANCEMENT DES COOPÉRATIVES : LES OBJECTIFS ET MÉTHODES DES INVESTISSEURS EN PRIVATE EQUITY« capital-investissement» SONT-ILS COMPATIBLES AVEC CEUX DES COOPÉRATIVES ? » HEC liège
- (18). Mircea,A,Périlleux,T, (2016) «Tensions entre théorie et pratique de l'ESS : le cas de L'Accorderie de Québec» Louvain School of Management , université catholique de louvain
- (19). Fonteneau,B, Pollet,I,(2019) «LA CONTRIBUTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA FINANCE SOLIDAIRE À L'AVENIR DU TRAVAIL »Bureau international du Travail 2019
- (20). Ghazali, A. &Diebold, C. (1993). Les coopératives au Maroc. Fondation Friedrich Ebert, Rabat, p.109.
- (21). Gillot, G. (date de consultation : 29 Janvier 2020). Les coopératives, une bonne mauvaise solution à la vulnérabilité des femmes au Maroc ?. Espace populations sociétés [En ligne], 2016/3 | 2017, [URL] : <http://journals.openedition.org/eps/6619>
- (22). Lacroix, G. &Slitine, R. (2016). L'économie sociale et solidaire. Presses Universitaires de France (PUF), 128 p.
- (23). Jensen, M. &Meckling, W. (1976). Agency costs and the theory of the firm. Journal of Financial Economics. Vol. 3: p. pp. 305 - 360.
- (24). Koopmans, R. (2006). Comment créer une coopérative : Initiatives économiques des agriculteurs. Editeurscientifique Jeroen Boland, Trad. Par Wageningen : CTA : Wageningen : FondationAgromisa, Agrodok num. 38, the Netherlands. (98 p.),
- (25). Oubal, K. (2016). Particularités des coopératives : vers la nécessité de conception des fonctions managériales spécifiques. Revue Marocaine de recherche en management et marketing, N°13 , Janvier-Mars 2016, p 28
- (26). Ouchi, W.G. (1977). The Relationship between Organizational Control. Administrative Science Quarterly 22(1) : 95-113.
- (27). Pendleton, A. (2001). Employee Ownership, Participation and Governance. A study of ESOPs in the UK. London/NewYork, Routledge.

- (28). Seeberger, L. (2012). Essai sur le droit coopératif français de ses origines à la Vème République : entre pratique et normes juridiques. Mémoire de Master 2 d'histoire du droit, université Montpellier I.
- (29). Spear, R. & Cornforth, C. & Chaves, R. & Schediwy, R. (2004). Introduction to a special issue on governance in social economy. *Annals of Public and Cooperative Economics* 75(1): 3-9.
- (30). Spear, R. (2004). Governance in Democratic Member-Based Organisations. *Annals of Public and Cooperative Economics* 75(1): 33-59.
- (31). Touate, S. & Bennouna, A. (2019). L'amélioration des conditions et relations au travail comme levier de performance sociale. *Revue Imisit.ma/ Journal Revue de management et Cultures*. Septembre 2019.
- (32). Valéau, P. (2013). La fonction RH dans les associations. Les valeurs militantes à l'épreuve de la professionnalisation. *Revue internationale de l'économie sociale: Recma*, n° 328, p. 76–94.
- (33). Bureau des activités pour les employeurs : rapport biennal sur la coopération technique 2010/2011/bureau international du travail, Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP)-Genève : BIT, 2012.1V.
- (34). Jean-louis Laville(2022) .L'avènement de l'économie sociale et solidaire : aménagement à la marge ou reconfiguration de l'économie sociale, Dans *RECMA* 2022/2 (N° 364), pages 168 à 179